

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

**Année 2023
Séance du 13 décembre 2023**

N° 15

Objet : Théâtre Durance : Scène nationale - Convention entre Provence Alpes Agglomération, l'Etat, et la Région Sud/PACA, le Département des Alpes-de-Haute-Provence, la communauté d'agglomération DLVA, les communautés de communes CCSB, CCVUSP, CCAPV et l'association Théâtre Durance 2023-2026

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le six du mois de décembre 2023, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : Claude FIAERT

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n°21), COCHET Brigitte, CORTES Guy, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, ISOARD Christian, KUHN Francis, MOULARD Damien (jusqu'au rapport n°20), MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SAVORNIN Béatrice (à partir du rapport n°2), SEJOURNE Daniel, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel

Etaient représentés :

ARENA Antoine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
AUDRAN Michel a donné pouvoir à DECROIX Hugo
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GRAVIERE Remy
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à BONZI Maryse
HONNORAT Michèle a donné pouvoir à PAIRE Marie Claude
JOUVES Marc a donné pouvoir à ISOARD Christian
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien a donné pouvoir à KUHN Francis (à partir du rapport n° 21)
PARIS Mireille a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
VIVOS Patrick a donné pouvoir à DOMINICI Pascale

Etaient excusés :

BOURJAC Bruno	REBOUL Childéric
EYMARD Max	RICHAUD Véronique
FLORES Sylvain	UGHETTO Wendy
LAQUET Laura	URQUIZAR Danièle
PELESTOR Michel	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Monsieur FIAERT Claude rapporteur, expose ce qui suit :

Par délibération du 12 décembre 2018, le conseil a approuvé la Convention entre Provence Alpes Agglomération, l'Etat, et la Région Sud/PACA, le Département des Alpes de Haute Provence et l'association Théâtre Durance fixant le cadre contractuel nécessaire à la valorisation du programme des actions artistiques et culturelles correspondant à la mention « art et création ».

Par délibération du 7 avril 2022, cette convention a été prolongée par avenant n°1 pour une durée d'un an.

L'association Théâtre Durance a été labélisée Scène nationale le 5 mai 2023.

Considérant la politique de soutien de l'Etat aux structures de création et de diffusion artistique au rang desquelles figure le Théâtre Durance,

Considérant la reconnaissance par l'Etat des actions produites par le Théâtre Durance sur l'impulsion de sa Direction et correspondant aux objectifs d'une scène labélisée Scène nationale,

Considérant l'engagement outre l'Etat, de Provence Alpes Agglomération, de la Région Sud/PACA, du Département des Alpes-de-Haute-Provence, la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA), la communauté de commune du Sisteronnais-Buëch (CCSB), la communauté de communes Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon (CCVUSP), la communauté de communes Alpes Provence Verdon (CCAPV), dans le soutien aux objectifs et actions du Théâtre Durance,

Les partenaires cités entendent établir, par convention, le cadre contractuel nécessaire à la valorisation du programme des actions artistiques et culturelles correspondant à la labélisation « Scène nationale ». L'association Théâtre Durance s'engage de son côté à poursuivre ce programme et à en permettre l'évaluation.

Provence Alpes Agglomération souhaite que :

- cet établissement culturel soit une scène de diffusion pluridisciplinaire, tous genres confondus, au carrefour des arts et des formes, avec un soutien à la création contemporaine et à la création régionale, avec un volet renforcé à la création musicale et l'accompagnement de la création en direction du jeune public,
- l'offre du Théâtre Durance soit accessible au plus grand nombre et favorise l'accès à la culture de tous les publics (âge, sexe, provenance géographique, catégorie socio-professionnelle, personnes porteuses de handicap, etc.),
- le Théâtre Durance maintienne et développe sa programmation hors-les-murs et en itinérance, irriguant tout son territoire et permettant d'aller vers les publics éloignés de l'offre culturelle pour des raisons sociales ou géographiques.
- le projet du Théâtre Durance s'inscrive dans un partenariat avec les acteurs de la politique éducative, culturelle et artistique du territoire.

Le projet de convention correspondant est joint en annexe.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Ce document précise, notamment, la durée qui s'établira à 4 années soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Il est précisé que cette convention est sans effet sur le montant de la participation 2023 de Provence Alpes Agglomération.

Il est proposé :

- D'approuver les objectifs ci-dessus exposés et d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention correspondante, telle que jointe en annexe.
- D'autoriser Madame la Présidente à engager toutes les démarches et à signer tous documents utiles à l'exécution de cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Claude FIAERT

PUBLIE LE : **22 DEC. 2023**

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20231213-15_13122023